



Doute quant à la véracité d'une procédure de recouvrement

Par **Arnaudexperatoo**, le **29/11/2018 à 08:28**

bonjour
j'ai reçu un courrier d'une étude d'huissiers de justice une procédure de recouvrement en courrier simple
je doute de la véracité de cette procédure
pourriez vous m'aider à vérifier que tout est conforme svp ?
d'avance, merci
Arnaud

Par **morobar**, le **29/11/2018 à 08:32**

Bonjour,
Pour commencer vous devez bien savoir si vous avez une ou plusieurs dettes.
Et pour finir vous pouvez prendre connaissance du texte en en-tête relatif aux officines de recouvrement.
https://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm

Par **Arnaudexperatoo**, le **29/11/2018 à 08:48**

merci pour votre réponse simplement il ne s'agit pas d'un crédit mais de frais liés aux activités périscolaires
est ce pareil ?
d'autre part, existe t il une prescription dans ce domaine ?
les dernières sommes réclamés datent du 30/04/2016
merci encore

Par **morobar**, le **30/11/2018 à 08:08**

Bonjour,
Je n'ai pas évoqué de crédits mais des dettes.
Il existe une prescription en ce domaine qui s'échelonne entre 2 et 5 ans.

Par **Arnaudexperatoo**, le **30/11/2018** à **14:51**

merci :)